



<http://www.sud-renault-douai.com>

Tel : 38926

# Bat C



REJOIGNEZ  
S.U.D.

Lundi 31 mai 2010

## ***Accident du Bat C*** ***L'employeur est fautif !***

**VENDREDI 28 MAI 2010** au Bat C, à 7h20 du matin alors que la journée était chômée et que pour ce bâtiment ...seuls les salariés en formation devaient être présents, un salarié s'est fortement entaillé la cuisse avec une tronçonneuse. ( ???)

**CET ACCIDENT** qui n'aurait jamais dû arriver car pendant la formation, nous n'utilisons pas de tronçonneuse, a nécessité l'appel des pompiers de Douai. **Bien sûr comme d'habitude....pas d'infirmerie, pas de médecin du travail.**

**CET ACCIDENT GRAVE** aurait pu avoir des conséquences mortelles car l'artère fémorale n'a pas été loin du sectionnement, si elle avait été sectionnée l'opérateur aurait perdu l'intégralité de son sang en quelques minutes. Heureusement, l'intervention rapide des pompiers Renault a été exemplaire. SUD les remercie de leur dévouement et de leur rapidité.

**M DEUDON** qui prône constamment pour le zéro accident et une sécurité absolue est fautif, il est directement responsable de cet accident. Un permis de feu est délivré pour pouvoir se servir d'une tronçonneuse, et seules les personnes habilitées peuvent se servir d'outils de ce type.

**M DESCAMPS** est venu sur place constater combien la sécurité des opérateurs était « assurée » dans son usine, il a été le témoin de ce que l'on appelle une faute inexcusable de l'employeur.

**ALORS M DESCAMPS** il serait peut-être temps de remonter les bretelles à Marie, Chef d'atelier de son état, n'est-elle pas responsable des actes et des actions dans son secteur ??

**LA FORMATION** : pas un salarié ne doit travailler si le motif de sa présence est la formation, un accident du travail entraîne la responsabilité de la direction et de sa maîtrise.

**SUD DEMANDE LA TENUE D'UN CHSCT EXTRA POUR FAIRE TOUTE LA LUMIERE SUR CET ACCIDENT QUI N'AURAIT JAMAIS DU AVOIR LIEU. LA PRESENCE DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL EST REQUISE ET SUD N'EXCLU PAS DE SAISIR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE.**